



Natura 2000

ZPS Etang de Capestang

Compte-rendu du Groupe de travail  
« Gestion de l'eau »  
Salle polyvalente de Montels

**Rédaction** : Yann LE FUR  
3 rue de Jonquières  
11 100 Narbonne  
Tel : 04.67.36.93.60  
Courriel : yann.lefur.smda@orange.fr

**Relecture** : Laurent TRIADOU (SMDA), Rémi BELLEZZA (SMDA), Gérard AVAL (SMDA), André FRANCES (Président du Comité de Pilotage), Fabrice RENARD (Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault).

**Date du document** : 04/07/2016

Membres présents :

<b>Organisme</b>	<b>Représentant</b>
ASA de l'Étang de Capestang	Bernard DELAUDE Fabrice GELLY
Association Pégase	Jean VINCENT
Conseil départemental de l'Hérault	Caroline MULLER
Conservatoire des Espaces naturels du Languedoc-Roussillon (CEN LR)	Rémi JULLIAN
Direction départementale des territoires et de la mer de l'Aude (DDTM 11)	Jean-Louis BURAIS Muriel DUPASQUIER
Direction départementale des territoires et de la mer de l'Hérault (DDTM 34)	Charlotte COURBIS Zelda ELALOUF Fabrice RENARD
Fédération de l'Hérault pour la pêche et la protection du milieu aquatique	André CLAUDE Marcel FIL Éric RAVEL Victor VERGNES
Fédération départementale des chasseurs de l'Aude	Christian FAURE
Fédération départementale des chasseurs de l'Hérault	Bernard MARTY
Fédération régionale des chasseurs	Lucie GILLIOZ Emma LAPIQUE
Groupement de défense de l'Étang de Capestang (GDEC)	Lionel MINGUEZ Gérard PUJOL
Groupement d'intérêt cynégétique, faunistique et de protection de l'environnement pour l'étang de Capestang (GICFPE)	Jean-François AGULLO Fabrice GELLY
Mairie de Coursan	Raphaël RUIZ
Mairie de Montels	André FRANCES Michel ROMERO
Mairie de Nissan-lez-Ensérune	Hélène DANOY
Propriétaire	Bernard BLANC
Propriétaire	Jacques DE GINESTET DE PUIVERT
Propriétaire	Raymond ORTIZ
Propriétaire	Jean RENAUD
Gestionnaire de Chasse	Didier RODRIGUEZ
Syndicat Mixte du Delta de l'Aude (SMDA)	Laurent TRIADOU Rémi BELLEZZA Yann LE FUR
Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières (SMMAR)	Robert BARTHEZ Jacques CHABAUD
Voies navigables de France (VNF)	Cédric JAFFARD

### **Membres excusés :**

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse  
Communauté de communes Sud Hérault  
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL LR)  
Fédération de l'Aude pour la pêche et la protection du milieu aquatique  
Marie-Françoise OLIVE  
Pierre POLARD (Maire de Capestang)  
Sous-préfet de Béziers  
Sous-préfète de Narbonne

### **Membres absents :**

ASA de l'Étang de Montady  
Association ARDEA Nature  
Association Ligue pour la protection des Oiseaux de l'Hérault (LPO 34)  
CCI de Béziers Saint-Pons  
CCI de Narbonne  
Chambre d'agriculture de l'Aude  
Chambre d'agriculture de l'Hérault  
Chambre Régionale d'Agriculture du Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées  
Comité départemental du tourisme de l'Aude  
Comité départemental du tourisme de l'Hérault  
Communauté d'agglomération du Grand Narbonne  
Communauté de communes La Domitienne  
Commission locale de l'eau Basse Vallée de l'Aude (CLE)  
Conseil départemental de l'Aude  
Conseil régional du Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées  
Direction régionale des affaires culturelles (DRAC LR)  
Électricité Réseau Distribution de France  
Entente Interdépartementale pour la Démoustification du Languedoc-Roussillon  
Ligue de Protection des Oiseaux de l'Hérault  
Mairie de Cuxac-d'Aude  
Mairie de Poilhes  
Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)  
Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA)  
Office du Tourisme intercommunal du Canal du Midi  
Préfecture de l'Aude  
Préfecture de l'Hérault  
Réseau de Transport et d'électricité (RTE LR)  
SCoT du Biterrois  
SCoT de la Narbonnaise  
Syndicat intercommunal d'irrigation de Cuxac et Coursan  
Syndicat Mixte du Pays Haut-Languedoc et Vignobles  
Vignerons Pays d'Ensérune

Rémi AJAC  
Phillipe BOCH  
Lionel BOUTIÉ  
Jérôme BUARD  
Patrick GARRETA  
Jean-Pierre GELLY  
Jean MENARD  
Micheline ORTIZ

Guy PAGES  
Didier PONS  
Isabel SALVA  
Denise SALLELES  
Jacques SCHAEFFER  
Maria VALLS  
Patricia VAN CANNEYT

## Ordre du jour

- Rappel du fonctionnement hydraulique de l'étang de Capestang et de son bassin versant
- Rappel du dispositif de gestion des niveaux d'eau
- Présentation et discussions autour des principes de gestion saisonnière des niveaux d'eau en fonction des enjeux
- Présentation du Plan de Gestion de la Ressource en Eau du bassin versant de l'Aude et les implications liées à l'étang de Capestang
- Discussion autour des perspectives quant à la démarche Natura 2000

Le diaporama de la présentation est disponible sur le site internet [etangdecapestang.n2000.fr](http://etangdecapestang.n2000.fr).

## Introduction

André FRANCES ouvre la séance en remerciant les participants d'être venus aussi nombreux à ce groupe de travail, ce qui signifie que la gestion de l'eau de l'étang de Capestang est un élément qui intéresse de nombreux acteurs.

### **1. Rappel du fonctionnement hydraulique de l'étang de Capestang et de son bassin versant**

Yann LE FUR présente quelques éléments concernant le bassin versant de l'étang de Capestang qui représente une surface de 18 000 hectares et qui recueille les apports entre autres des eaux des sous-bassins versants de la Nazoure et de la Quarante, ceux de l'étang de Montady, de Pradels et d'Ouveillan, ainsi que des apports venant de l'Aude par le canal du Gailhousty et du canal du Midi. Il présente ensuite le réseau hydraulique des cours d'eau et canaux qui se déversent dans l'étang tout en indiquant que même si le réseau est dense, des problèmes de fonctionnalité ont été identifiés par certains acteurs, des problèmes liés à l'atterrissement naturel des cours d'eau et au manque d'entretien.

Dans un second temps, Yann LE FUR évoque les éléments liés à la qualité de l'eau. D'une manière générale, la qualité de l'eau sur l'étang est assez méconnue, mais le peu de résultats portés à connaissance indique que la qualité des eaux en sortie d'étang tout comme celles y arrivant est mauvaise. Il est possible que les rejets des stations d'épuration, même aux normes, puissent être en partie responsables. À moyen terme, il faudra travailler sur la qualité des eaux arrivant dans l'étang en identifiant mieux sa qualité, mais aussi en travaillant en lien avec les partenaires chargés de l'exploitation des stations d'épuration afin de voir s'il est possible d'améliorer des choses. Enfin il évoque les problèmes de mortalité de poissons et de botulisme en période estivale, signe d'une situation de quasi-disparition de l'oxygène dans l'eau.

Puis Rémi BELLEZZA prend la parole pour rendre compte des suivis de qualité de l'eau dits « FILMED » qu'il effectue sur 9 points de l'étang depuis un an pour le SMDA et dans le cadre de la démarche Natura 2000. Ces relevés intègrent entre autres les niveaux d'eau, l'oxygène dissous, la température, la salinité, le pH.

Rémi BELLEZZA fait en premier lieu un retour sur la situation en 2015 : une année particulière où la panne de la pompe de Périès s'est traduite par des niveaux d'eau hauts.

### Niveaux d'eau

Ces niveaux ont été trop hauts (1,90 m NGF début avril), même pour les oiseaux. Cependant, ils n'ont pas eu véritablement d'impact sur les activités agricoles. Les blés ont été impactés par la crue hivernale de novembre 2014 mais pas par les hauts niveaux printaniers. Ils ont même été positifs pour les prairies pâturées. Le seul impact identifié fut celui sur les prairies de fauche les plus proches du cœur de l'étang. Une faible proportion de prairies n'a pu être fauchée. Sur d'autres, la végétation a évolué avec l'apparition de scirpes et de joncs. Les prairies plus éloignées ont quant à elles vu leur rendement multiplié par 2 ou 3. Rémi BELLEZZA rappelle que ces niveaux d'eau hauts laissent peu de marge en cas d'une petite montée des eaux après des précipitations importantes qui pourraient dans ce cas inonder les cultures assez proches de l'étang.

Rémi JULLIAN remarque que même si les niveaux d'eau en 2015 ont été trop hauts, l'abaissement du niveau du printemps jusqu'à l'été (60 cm) suit bien les préconisations recommandées pour une bonne gestion des milieux naturels.

### Oxygène

Les niveaux d'eau hauts en 2015 ont permis d'éviter une situation anoxique en période estivale, et peu ou pas de mortalité de poissons ni de botulisme ont été signalés malgré un été très lourd et sec. Rémi BELLEZZA pointe l'importance des apports en eau du canal du Gailhousty qui constituent en fin d'été-début d'automne la très grande majorité des volumes arrivant dans l'étang afin de remettre progressivement l'étang en eau et de réoxygéner le milieu aquatique.

Lionel MINGUEZ indique qu'avant l'été 2003, un été de canicule, il n'y avait pas de botulisme sur l'étang et que si l'étang manque d'oxygène en été, c'est parce qu'il n'y a plus de plantes aquatiques pour pouvoir fournir de l'oxygène au milieu. En conséquence, il faudrait essayer de comprendre pourquoi ces plantes disparaissent. Lionel MINGUEZ affirme que la cause est en partie due à la densité importante de poissons qui rendent le milieu turbide d'une part et qui mangent ces plantes d'autre part.

## **2. Rappel du dispositif de gestion des niveaux d'eau**

Yann LE FUR rappelle les deux modalités de vidange existants et les niveaux auxquels ils peuvent être mobilisés. En premier lieu la vidange gravitaire, la plus naturelle qui évacue l'eau depuis les niveaux les plus hauts (7 m NGF en 1999) jusqu'à une cote d'environ 2 m – 2,10 m NGF. À ce niveau, la vidange par pompage va devenir plus efficace que le gravitaire (à 1,80 m NGF, le débit gravitaire devient faible). Yann LE FUR rappelle ces éléments à l'aide des relevés de terrain sur plusieurs années.

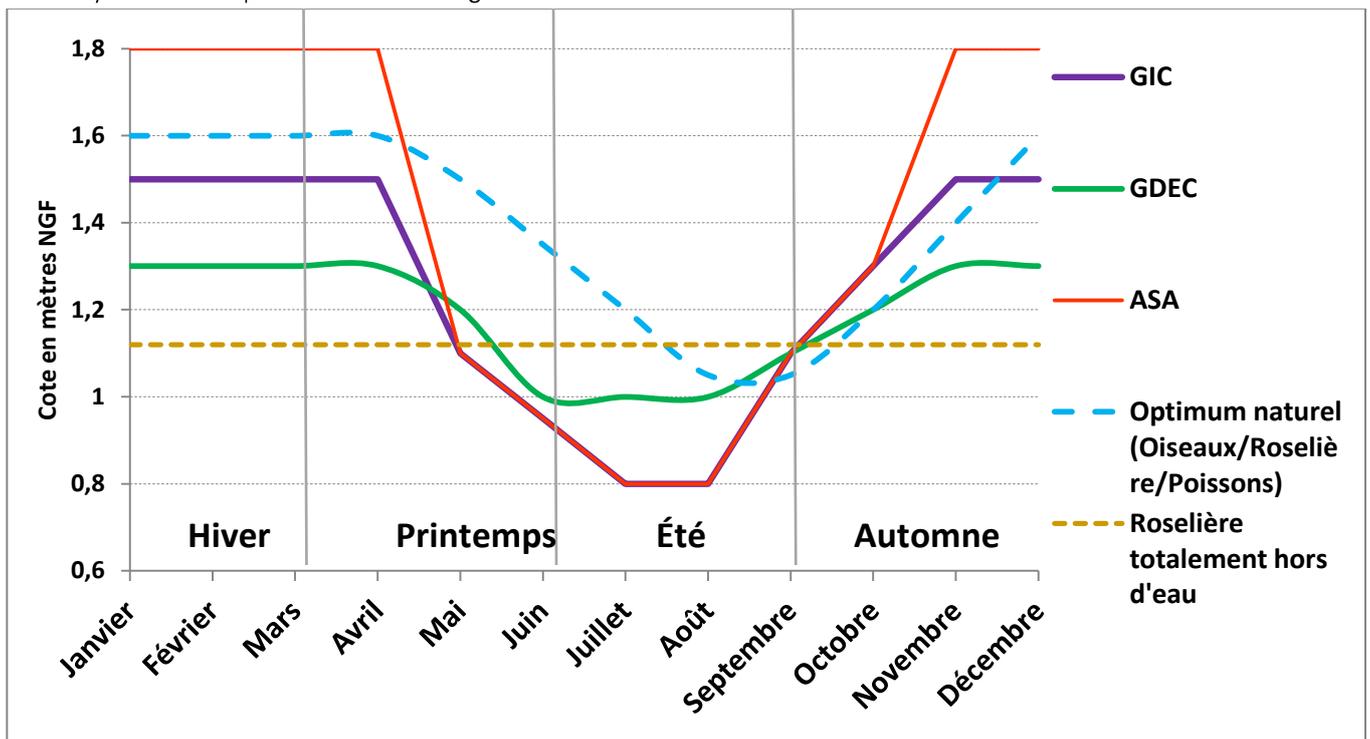
Gérard PUJOL indique que ces résultats ne prennent pas en compte le niveau de l'Aude, que lorsque l'Aude est trop haute, les portes à Aude sont fermées et que la vidange ne peut se faire. À cela s'ajoute le fait que celles-ci fonctionnent mal et ne s'ouvrent pas assez vite, et qu'enfin selon le niveau de l'Aude, la vidange gravitaire va être plus ou moins rapide.

Laurent TRIADOU indique que les portes à Aude ne fonctionnaient effectivement pas correctement, mais qu'un nouveau calibrage de sondes a permis de solutionner ce problème. Elles fonctionnent dorénavant. Yann LE FUR ajoute que Mr PUJOL a raison et que les volumes évacués par la vidange gravitaire vont dépendre du niveau du fleuve Aude, et que c'est pour cela qu'une marge (entre 2 m et 2,10 m) a été donnée sur la bascule d'efficacité entre les deux modes de vidange. À 1,10-1,20 m NGF, le pompage n'est plus possible et il reste alors de l'eau presque uniquement dans les canaux et clairs de chasse.

### 3. Présentation et discussions autour des principes de gestion saisonnière des niveaux d'eau en fonction des enjeux

Yann LE FUR indique que pour préparer ce groupe de travail, les principaux représentants d'usagers de l'étang ont été rencontrés ainsi que des experts des espèces et milieux naturels afin de recueillir les principes de gestion préconisés pour les différents usages de l'étang de Capestang et ainsi les croiser avec les enjeux environnementaux présents sur le site.

Synthèse des préconisations de gestion des niveaux d'eau :



Il annonce que dans l'ensemble ces principes ne présentent pas d'incompatibilités en dehors de ceux énoncés au printemps. En effet, tant que la position partagée par l'ASA et le GIC persistera sur la question du pompage systématique jusqu'à ce que la roselière soit hors d'eau au mois d'avril, la démarche Natura 2000 aura des difficultés à aboutir puisque cette action rend défavorable le milieu pour la nidification des espèces d'intérêt communautaire.

### Principe de gestion hivernale des niveaux d'eau

En premier lieu, la problématique des niveaux d'eau en période hivernale est importante pour la pratique de la chasse. Les deux organisations représentant les usagers de la chasse préconisent pour la pratique optimale de la chasse des niveaux d'eau allant de 1,30 m NGF pour le GDEC à 1,50 m NGF pour le GIC.

Fabrice GELLY (GIC) explique qu'à 1,50 m NGF les prairies sont inondées et que cela est bon pour les canards de surface et notamment la sarcelle d'hiver qui est principalement l'espèce chassée sur Capestang, et que cette cote est une cote minimale et théorique, qu'il faudra constater et ajuster dans la pratique. Jean-François AGULLO (GIC) acquiesce sur cette cote hivernale.

Gérard PUJOL argumente sa préconisation à 1,30 m NGF en expliquant d'une part que si les niveaux sont trop hauts, les graminées qui ont poussé pendant l'été ne seront pas accessibles aux canards de surfaces et qu'une cote de 1,50 m NGF ne laisserait que peu de marge pour la protection des cultures en cas d'inondation.

Rémi BELLEZZA signale que 1,30 m NGF est une cote vraiment basse et qu'il y a une grande marge avant que les cultures soient menacées. Nous avons un exemple avec l'hiver 2015 où la cote moyenne était à 1,50 m NGF sans problème pour la chasse. Jean-François AGULLO ajoute que bientôt à ce rythme on plantera du blé au centre de l'étang et que ce dernier a été identifié comme une zone humide et qu'il doit le rester et ne pas devenir un espace de culture. Gérard PUJOL indique que cette cote de 1,30 m NGF était un avis optimal et que si c'est plus haut ça va aussi, mais qu'à une certaine cote trop haute un pompage pourrait être effectué jusqu'à ce niveau. Il reste à savoir qui va payer pour ce pompage, car l'ASA ne le veut pas. Il pense que cela doit être à Natura 2000 de payer, car cette gestion hivernale participe au bon maintien des milieux naturels.

Yann LE FUR explique qu'au regard des enjeux environnementaux la variabilité des niveaux est importante et les prairies humides ont besoin d'être inondées pendant quelque temps l'hiver, y compris pour les prairies pâturées et celles de fauche. Jean RENAUD confirme qu'il souhaite avoir de l'eau sur ses prairies, car il a un phénomène de remontées de sel sur ces parcelles.

Rémi JULLIAN complète en indiquant que l'inondation de 70-80 % des prairies humides en hiver est importante, car cela constitue des zones de gagnage pour les canards. Il serait envisageable de travailler dessus pour observer quelle serait la gestion optimale pour favoriser ces zones.

### Principe de gestion printanière

Le principe de gestion actuel, qui constitue par ailleurs le principe préconisé par l'ASA et le GIC, est d'abord énoncé. Quel que soit le niveau à la fin mars, un pompage débute au début du mois d'avril pour abaisser le niveau de l'étang autour de 1,10-1,20 m NGF à la fin de ce mois, c'est-à-dire au maximum de la capacité de pompage de la pompe de Périès. Il en résulte que dès cette période la roselière est totalement émergée.

Gérard PUJOL déclare que de pomper au printemps, en pleine période de nidification, est une ineptie. Il se demande plus largement à quoi cela sert alors qu'il s'assèche naturellement. L'argent que coûte le pompage est dépensé pour rien, il vaudrait mieux laisser faire la nature. Gérard PUJOL et le GDEC qu'il représente seraient plus favorables à ajuster une cote printanière à 1,30 m NGF puis de laisser le niveau baisser naturellement jusqu'à l'assèchement estival de la roselière.

Yann LE FUR présente les principes de gestion par rapport aux enjeux environnementaux. En premier lieu, le site de l'étang de Capestang a été désigné site Natura 2000 par rapport à la Directive Oiseaux. Des espèces d'intérêt communautaire y ont été recensées. Les inventaires écologiques menés en 2015 par la FRC-LR ont identifié de nombreux oiseaux et ceux représentant les plus forts enjeux écologiques vivent et se reproduisent dans la roselière. Ces espèces nécessitent d'avoir au printemps de l'eau dans la roselière, entre 15 et 50 centimètres, pour pouvoir réaliser leur nidification. Ensuite, pour la pérennité de la roselière, avoir suffisamment d'eau au printemps va lui permettre de bien pousser sans trop puiser dans ses réserves. Enfin, pour que des espèces sensibles de poissons comme le brochet, la présence d'une lame d'eau dans les clairs (jusqu'à 60 centimètres) va lui permettre de frayer et laisser la possibilité aux alevins de grandir. Pour toutes ces raisons, mais principalement pour les espèces d'intérêt communautaire, il serait nécessaire de trouver un compromis sur le maintien d'un niveau d'eau au printemps pour que la démarche Natura 2000 puisse se poursuivre.

André FRANCES lui répond que si la roselière est si belle comme cette année, c'est grâce au pompage. Il précise que oui le pompage est brutal et ne permet pas d'avoir de nichées, mais qu'avec lui la gratte (herbe aquatique dont se nourrissent les canards) pousse. C'est donc bénéfique pour la chasse. Il indique également que la roselière ne peut pas pousser correctement si elle est en eau.

Rémi JULLIAN atteste que les années où la roselière est hors d'eau elle va pousser plus vite et plus tôt que lorsqu'elle sera dans l'eau, mais qu'à terme cela la fragilise, car les roseaux vont puiser dans leurs réserves (rhizomes) et au final les tiges seront plus fines que la normale. C'est donc quelque chose qu'il ne faut pas reproduire chaque année d'autant plus que pour les oiseaux de roselière, la reproduction sera rendue très difficile, voire impossible.

Jean-François AGULLO rappelle qu'avant on mettait le feu à la roselière et les chaumeurs faucardaient et que c'était bon pour elle. Rémi JULLIAN précise que cela a un effet bénéfique à condition que cela ne se fasse pas tous les ans et que le feu reste superficiel et n'aille pas impacter le rhizome. En plus, le feu impacte les insectes. Lionel MINGUEZ confirme que le feu annuel affaiblit les talons des roseaux et qu'il vaudrait mieux réaliser ces opérations tous les 5 ans. Il conclut en exprimant le fait qu'à part pour les espèces protégées, l'eau au printemps ne sert à rien.

Remi BELLEZZA précise que la présence de 30 — 40 centimètres d'eau au début du printemps dans la roselière est bénéfique pour elle.

Fabrice GELLY émet l'idée d'effectuer un pompage en février jusqu'à une cote établie puis de laisser le niveau baisser de manière naturelle.

## Principe de gestion estivale

Un certain consensus existe autour du principe de gestion estivale, à savoir le fait que la roselière soit hors d'eau en juillet et août tout en ayant une circulation d'eau fraîche dans l'étang qui éviterait l'anoxie et par conséquent limiterait l'asphyxie des poissons et les phénomènes de botulisme.

Lionel MINGUEZ précise que le besoin eau est un besoin en eau propre. Jean-François AGULLO complète en précisant que l'eau ne doit pas être chargée en limon et en boue, car les roseaux sales et abîmés sont défavorables pour les oiseaux comme les foulques. Rémi JULLIAN rappelle que c'est tout l'intérêt que la roselière soit hors d'eau en été afin que les limons et la boue minéralisent. Fabrice GELLY propose qu'à l'instar de ce qu'il a lu dans un article il serait bon qu'un assec systématique soit réalisé l'été après une inondation.

Yann LE FUR rappelle qu'un premier contact a été pris avec VNF pour discuter sur le fait d'envisager les possibilités d'apports par le Canal du Midi pour réalimenter l'étang en fin d'été. Cédric JAFFARD indique que VNF n'est pas opposé à ce principe, mais que des préalables sont nécessaires. Il faudra bien identifier les besoins, les endroits et les ouvrages pour un apport éventuel ainsi qu'un acteur unique identifié avec qui traiter. Mais il faut également comprendre que si VNF n'est pas opposé au principe, il s'avère que bien souvent la situation hydrique sur le grand bief en fin d'été est en tension, et qu'aucune prévision sur la possibilité ni sur le volume de cet apport ne pourra être garantie.

André FRANCES salue le fait que ce soit déjà positif si VNF n'est pas opposé au principe. Gérard PUJOL précise que le besoin d'eau en été ne sera pas uniquement pour les années d'assec, mais pour chaque année.

## Assec estival

Yann LE FUR précise que l'ensemble des acteurs partage un avis positif sur le fait de réaliser un assec périodique tous les trois à cinq ans qui :

- *Permet de réaliser des petits travaux d'entretien et de curage*
- *Est bénéfique pour la roselière*
- *Permet la minéralisation de la vase*
- *Facilite la lutte contre les espèces envahissantes (Ragondin, Jussie, Poissons-chat)*
- *Diminue la densité de poisson*

Lionel MINGUEZ indique que lorsqu'il y a beaucoup d'eau dans la roselière, la Jussie meurt également.

#### **4. Présentation du Plan de Gestion de la Ressource en Eau du bassin versant de l'Aude et les implications liées à l'étang de Capestang**

Jean-Louis BURAIIS prend la parole afin d'évoquer les aspects quantitatifs de la ressource en eau sur le bassin versant de l'Aude. Si jusqu'à présent les débats ont beaucoup porté autour des niveaux, il faut également évoquer les volumes et débits.

Les apports d'eau de Capestang viennent en grande partie du canal du Gailhousty et donc de l'Aude, un peu du canal de Jonction (donc de l'Aude également) et enfin divers petits apports du canal du Midi dont l'alimentation provient quasi exclusivement de l'Aude et de la Cesse (Montagne Noire). La prise d'eau à Villedubert sur l'Aude afin d'alimenter le canal du Midi est limitée à 1,5 m<sup>3</sup>/s. Mais en période d'étiage, il peut être difficile de soutenir ce débit. Alors si VNF dit qu'« un apport d'eau est possible si », rien ne garantit que cette possibilité soit effective chaque année et même moins souvent.

D'autre part, lorsque le canal du Gailhousty a été construit, le prélèvement sur l'Aude était autorisé à hauteur de 6m<sup>3</sup>/s à condition que le débit de l'Aude au niveau de Moussoulens soit au moins à 10m<sup>3</sup>/s. En été, le débit de l'Aude généralement observé est inférieur à 10 m<sup>3</sup>/s et peut atteindre moins de 1 m<sup>3</sup>/s alors que l'objectif minimal est de 4,4m<sup>3</sup>/s. À cela s'ajoute le fait qu'à l'aval de Moussoulens, il existe des prises d'eau pour l'alimentation en eau potable du Grand Narbonne, usage prioritaire à garantir. Par ailleurs, l'eau prise par le Gailhousty sert aussi pour l'irrigation de terres agricoles sur Cuxac-d'Aude et Coursan.

La situation est donc en définitive d'une part complexe et d'autre part relativement tendue sur la question des volumes disponibles.

Pour y voir un peu plus clair, le SMMAR a réalisé en 2013 une étude des volumes prélevables afin d'identifier les déséquilibres en cours sur le bassin versant de l'Aude. Cette étude a identifié que sur l'Aude médiane et aval le déficit entre le 1<sup>er</sup> juin et le 1<sup>er</sup> octobre était de l'ordre de 32 millions de m<sup>3</sup>. L'Aude aval (après Moussoulens) cumule à lui seul près de 80 % de ce déficit.

En 2014, le préfet du bassin Rhône-Méditerranée a demandé la mise en place d'un Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) sur l'Aude afin de résorber le déficit constaté d'abord par des actions d'économies d'eau, puis d'optimisation et de partage des ressources disponibles. C'est le SMMAR qui est chargé d'animer le PGRE sous le pilotage de la DDTM de l'Aude.

La première étape du PGRE est de rechercher les économies d'eau réalisables, la seconde est de mieux mobiliser les ressources disponibles dans les barrages. Une 3<sup>ème</sup> solution consisterait à créer des ressources, là où cela s'avère nécessaire. La réfection de vannes situées sur le canal de la Robine et en mauvais état a déjà permis d'économiser 10 millions de m<sup>3</sup> lors de l'étiage 2015.

Dans le secteur qui nous intéresse ici, le plus gros prélèvement est celui du canal de la Robine qui ponctionne près de 4 m<sup>3</sup>/s. Vient ensuite celui du Gailhousty qui atteint en juillet un débit 500l/s voire plus. Cette situation sur le Gailhousty n'est pas légale. Mais dans le cadre d'usages et de besoins optimisés, intégrés dans le plan de gestion hydraulique qui va être réalisé sur Capestang et validé dans le cadre du PGRE, il est possible d'envisager des prélèvements autorisés et encadrés. Ce plan de gestion hydraulique de l'étang de Capestang devra être réalisé en lien avec

la problématique d'irrigation sur Coursan et Cuxac qui nécessite également un plan de gestion. Les deux démarches devront être cohérentes.

Bernard DELAUDE explique le fonctionnement du Gailhousty et de l'ouvrage dit de la Branche A (propriété de l'ASA de Capestang). L'ASA a la main pour décider quand de l'eau arrive ou pas dans l'étang. L'ASA de Cuxac-Coursan a besoin d'eau au printemps et l'étang de Capestang en a besoin en automne, donc Bernard DELAUDE ne voit pas en quoi il serait important de réglementer les apports en été alors qu'il n'y a pas d'eau en été qui alimente l'étang par le Gailhousty.

Jacques CHABAUD lui répond que ce n'est pas la réalité et que de l'eau arrive bien l'été par le Gailhousty pour remettre en eau l'étang et que cela n'est pas légal, que c'est un peu du « braconnage ». Puis il indique que le PGRE est en cours de rédaction, et qu'un apport formalisé serait possible si le besoin est identifié (volumes, périodes). Si rien n'est dit alors aucune solution efficace ne sera trouvée.

Gérard PUJOL demande quelle est la cote de l'Aude au niveau des portes à Aude (exutoire canal des Anglais), car il y a à son avis des problèmes de fonctionnalité pour l'écoulement des eaux en provenance de l'étang. Jacques CHABAUD lui notifie que cette donnée lui sera transmise par Laurent TRIADOU.

Puis, Jacques CHABAUD poursuit en indiquant que des actions sont prévues dans le PAPI 2016, que l'étude hydraulique va être réalisée et que d'ores et déjà près de 1,2 million d'euros sont prévus dans ce PAPI pour des actions sur Capestang notamment afin d'améliorer le réseau hydraulique.

Lionel MINGUEZ indique qu'actuellement il y a un problème de fonctionnement, car l'étang ne se vide pas. Jacques CHABAUD lui répond que l'étude hydraulique qui va être menée sur Capestang dans le cadre du Plan Pluriannuel de Gestion des Bassins Versants (PPGBV) permettra de mettre à jour les données sur l'écoulement et identifiera les pistes d'actions

## **5. Perspectives**

Yann LE FUR précise que si le dispositif financier est déjà identifié et bloqué dans le volet ressuyage du PAPI pour rétablir la fonctionnalité hydrologique de l'étang de Capestang, il sera nécessaire que les modalités de gestion tout comme les travaux soient compatibles avec les exigences environnementales, notamment en matière de niveaux d'eau pour la nidification des oiseaux d'intérêt communautaire, pour que le plan de gestion soit mis en œuvre.

Par ailleurs, il apparaît dans l'intérêt de tous qu'une gestion concertée de l'eau se mette en place, comme par exemple ce qui est réalisé sur l'étang de Vendres. Sur ce site, un comité de gestion hydraulique est en place depuis une dizaine d'années. Il rassemble les acteurs principaux et a défini un règlement d'eau approuvé par arrêté interpréfectoral (Aude et Hérault) qui permet une gestion courante du site, sans avoir à réaliser de demandes annuelles aux services de l'État hormis pour les travaux hydrauliques. Il permet en outre de réaliser une programmation pluriannuelle de travaux et d'actions de gestion afin de penser l'aménagement à moyen terme. Ce comité se réunit chaque année pour faire le bilan de l'année écoulée, planifier des travaux à réaliser et si besoin effectuer des modifications de gestion de la ressource en eau.

André FRANCES conclut en disant qu'il n'y a pas de raison de ne pas arriver à un consensus. L'ordre du jour étant épuisé, André FRANCES remercie tous les participants de leur présence.